

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

PRÉSENTS : Jean-Jacques THOMAS. Jean-Philippe PIOCELLE. Christophe DUMOTIER. Alain VASSEUR. Olivier MAGAIN. Pascal MORTELECQ. Isabelle CATHELAIN. Sylvie COURTAUT. Florence ESCOTTE. Lydie TRIBHOU. Bruno CHAPON. Séverine CARON.

ABSENTS EXCUSES : Pascale TAITINGER. Elisabeth PLAT. Mathieu SMETRYNS.

PROCURATION : Pascale TAITINGER à Jean-Philippe PIOCELLE. Elisabeth PLAT à Jean-Jacques THOMAS. Mathieu SMETRYNS à Christophe DUMOTIER.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de Séance.
 2. Approbation du compte rendu du 19 juillet 2021
 3. Élaboration du Plan Local d'Urbanisme procédures de consultation.
 4. Point sur le budget primitif 2021.
 5. Vote du taux de la taxe d'aménagement.
 6. Concertation pour les travaux d'investissement pour l'exercice 2022.
 7. Propositions de deux créations déport pour la mémoire d'enregistrement sur les hameaux de Parfondeval – Crèveœur.
 8. Décision modificative au budget primitif 2021
 9. PLU - Délibération instaurant le sursis à statuer
 10. Courrier divers.
-

La séance est ouverte à 19 heures.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance madame Lydie BRACONNIER.

2. Approbation du compte-rendu de réunion du 19 juillet 2021

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la réunion du 19 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Élaboration du Plan Local d'Urbanisme procédures de consultation.

Monsieur le Maire fait le point sur les différentes étapes concernant la procédure de consultation du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE

Des personnes publiques sont associées à l'élaboration du PLU. Il s'agit de l'État, du Conseil Général, du Conseil Régional, des Chambres consulaires, du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), des communes limitrophes.

À ce jour, nous devons engager des consultations publiques associées, qui ont un délai de trois mois pour émettre un avis.

Une fois les avis reçus, nous devons préparer la consultation.

À l'issue de la consultation des personnes publiques, le projet du PLU, tel qu'il a été arrêté, est soumis à une enquête publique.

Après trente jours d'enquête publique, nous devons consulter la population.

Approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme), celui-ci doit être voté par les élus.

Ces procédures prendront environ entre six et huit mois.

4. Point sur le budget primitif 2021.

Madame Lydie Braconnier, secrétaire de mairie donne lecture des comptes du budget primitif 2021 arrêté à la date du 20 septembre 2021.

*011	Charges à caractère général	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	413 269.44 €	299 552.42 €	113 717.02 €
6042	Achat presta. Service classe neige			- €
60611	Eau et assainissement	4 000.00 €	1 992.13 €	2 007.87 €
60612	Energie électricité	33 550.00 €	21 359.69 €	12 190.31 €
60613	Chauffage urbain - Gaz	13 450.00 €	8 020.42 €	5 429.58 €
60621	Combustible	1 600.00 €	1 191.59 €	408.41 €
60622	Carburant	1 450.00 €	1 372.30 €	77.70 €
60623	Alimentation	650.00 €	424.47 €	225.53 €
60628	Autres fournitures non stockées	160.00 €	50.67 €	109.33 €
60631	Fournitures d'entretien	4 610.00 €	3 545.75 €	1 064.25 €
60632	Fournitures petit équipement	10 650.00 €	8 301.38 €	2 348.62 €
60633	Fourniture de voirie	6 650.00 €	1 567.68 €	5 082.32 €
60636	Vêtements de travail	500.00 €	559.85 €	- 59.85 €
6064	Fournitures administratives	4 150.00 €	4 759.80 €	- 609.80 €
6067	Fournitures scolaires	8 000.00 €	4 916.74 €	3 083.26 €
6068	Autres fournitures	5 500.00 €	4 387.10 €	1 112.90 €
611	Contrat prestations services	211 000.00 €	149 584.02 €	61 415.98 €
6135	Locations mobilière	19 000.00 €	15 459.34 €	3 540.66 €
61521	Entretien des terrains	9 100.00 €	3 508.00 €	5 592.00 €
615221	Entretien des bâtiments publics	6 500.00 €	2 899.11 €	3 600.89 €
615228	Entretien autres bâtiments	6 200.00 €	23 324.26 €	- 17 124.26 €
615231	Entretien voirie	6 000.00 €	8 350.78 €	- 2 350.78 €
615232	Entretien des réseaux	8 600.00 €	516.00 €	8 084.00 €
61551	Entretien matériel roulant	3 000.00 €	2 753.48 €	246.52 €
51558	Entretien autres biens mobiliés	- €	184.00 €	- 184.00 €
6156	Maintenance Adico BL - imprim.	10 500.00 €	4 788.94 €	5 711.06 €
6161	Assurances multirisques	8 010.00 €	8 254.40 €	- 244.40 €
6182	Documentation générale - Abonn.	900.00 €	351.40 €	548.60 €
6184	Versements organismes formations ADICO	500.00 €	- €	500.00 €
6188	Autres frais divers	- €	- €	- €
6226	Honoraires	7 200.00 €	4 200.00 €	3 000.00 €

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE



6231	Annonces et insertions	2 000.00 €	397.90 €	1 602.10 €
6232	Fêtes et cérémonies	5 000.00 €	1 208.67 €	3 791.33 €
6248	Frais de transports divers	- €	200.00 €	- 200.00 €
6251	Voyages et déplacements	- €	2 069.40 €	- 2 069.40 €
6261	Frais d'affranchissement	1 300.00 €	897.90 €	402.10 €
6262	Frais de télécommunication	9 500.00 €	5 599.96 €	3 900.04 €
627	Services bancaires Tipi Titre	70.00 €	155.63 €	- 85.63 €
6281	Concours divers cotis. SPA UMO	1 900.00 €	1 524.66 €	375.34 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	- €	- €	- €
6288	Autres services extérieurs	- 430.56 €	875.00 €	- 1 305.56 €
63512	Taxes Foncières	2 500.00 €	- €	2 500.00 €
*012	Charges de personnel	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	211 500.00 €	156 100.22 €	55 399.78 €
6218	Personnel extérieur, Remplacement	700.00 €	1 304.66 €	- 604.66 €
6332	Cotisations FNAL	100.00 €	83.62 €	16.38 €
6336	Cotisation CDG 60 URSSAF	2 000.00 €	1 628.60 €	371.40 €
6338	Autres impôts - Taxes URSSAF	400.00 €	295.78 €	104.22 €
6411	Personnel titulaire	110 000.00 €	82 138.90 €	27 861.10 €
6413	Personnel non Titulaire	31 000.00 €	19 624.79 €	11 375.21 €
6451	Cotisations URSSAF	21 000.00 €	15 801.90 €	5 198.10 €
6453	Cotisations caisses de retraite	30 000.00 €	20 247.75 €	9 752.25 €
6454	Cotisations ASSEDIC	1 500.00 €	794.81 €	705.19 €
6455	Cotisations assurances Personnel	11 600.00 €	11 566.83 €	33.17 €
6458	Cotisations CNAS	1 200.00 €	1 197.80 €	2.20 €
6475	Médecine du travail	- €	25.00 €	- 25.00 €
64731	Indemnités Invalidité	2 000.00 €	1 389.78 €	610.22 €
65	Autres charges gestion	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	88 437.00 €	71 902.48 €	16 534.52 €
6531	Indemnités Élus URSSAF - SIE	43 000.00 €	32 055.39 €	10 944.61 €
6533	Cotisations retraite des élus	1 900.00 €	1 359.21 €	540.79 €
6534	Cotisation URSSAF élus	6 000.00 €	4 576.65 €	1 423.35 €
6535	Formation élus DIF	500.00 €	- €	500.00 €
65372	Cotisation fine de mandat	- €	- €	- €
6541	Créances admises en non-valeurs	- €	- €	- €
65548	Autre contributions ccs permis	1 735.00 €	1 735.00 €	- €
6558	Autres dép., obligatoires RASED	300.00 €	- €	300.00 €
657362	Subvention budget CCAS	14 500.00 €	14 500.00 €	- €
6574	Subventions aux associations	20 500.00 €	17 675.94 €	2 824.06 €
65888	Autres cotisations SIE arrondis TIPI	2.00 €	0.29 €	1.71 €
66	Charges financières	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	16 500.00 €	8 749.13 €	7 750.87 €
66111	Emprunts remboursement intérêts	16 500.00 €	8 749.13 €	7 750.87 €
67	Charges exceptionnelles	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	8 291.00 €	8 090.25 €	200.75 €
673	Titre annulés centimes 2013+ SALLE	8 291.00	8 090.25 €	200.75 €

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE

	14 Atténuations de produits	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	1 700.00 €	- €	1 700.00 €
739223	FPIC Fond national péréquat.	1 700.00	- €	1 700.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		739 697.44 €	544 394.50 €	195 302.94 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

*013	Atténuation de Charges	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	1 900.00 €	- €	1 900.00 €
6419	Remb, rémunération personnel	1 900.00 €	- €	1 900.00 €
70	Produits des services	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	46 510.00 €	35 188.03 €	11 321.97 €
70311	Concession cimetièrè	- €	545.00 €	- 545.00 €
7067	Red. Pèriscolaire cantine	32 000.00 €	27 171.66 €	4 828.34 €
70688	Loyers Poste	14 000.00 €	7 371.37 €	6 628.63 €
7083	Locations BAUX - terres	510.00 €	- €	510.00 €
70878	Remb. Autres redevables	- €	100.00 €	- 100.00 €
73	Impôts et Taxes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	446 720.00 €	273 212.32 €	173 507.68 €
73111	Contributions - centimes	334 000.00 €	230 768.00 €	103 232.00 €
7318	Remb. Impôts locaux	- €	106.00 €	- 106.00 €
73211	Attribution de compensation CCS	8 100.00 €	11 162.32 €	- 3 062.32 €
73212	Dotation solidarité communautaire	2 700.00 €	- €	2 700.00 €
73223	Fonds national Pèréquat, Intercom	29 600.00 €	- €	29 600.00 €
7343	Taxes sur les pylônes électricques	45 720.00 €	31 176.00 €	14 544.00 €
7381	Taxe add. Droits de mutation	26 600.00 €	- €	26 600.00 €
74	Dotations et Participations	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	246 274.00 €	161 358.07 €	84 915.93 €
7411	Dotation forfaitaire DGF	111 000.00 €	67 718.00 €	43 282.00 €
74121	Dotation solidarité rurale	37 200.00 €	22 029.00 €	15 171.00 €
74127	Dotation nationale Pèréquation	18 500.00 €	22 198.00 €	- 3 698.00 €
744	FCTVA Fonctionnement	1 794.00 €	1 376.57 €	417.43 €
74832	Attrib. Fond Dép. pèréquation	14 600.00 €	- €	14 600.00 €
74834	Compensation Taxe de fonctionn,	3 380.00 €	- €	3 380.00 €
74835	Compensation exo Taxe habitation	5 800.00 €	- €	5 800.00 €
7488	Autres attributions CAF	54 000.00 €	48 036.50 €	5 963.50 €
75	Produits de gestion courante	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	10 004.00 €	13 594.31 €	10 004.00 €
752	Revenus des immeubles - Loyers	10 000.00 €	13 591.67 €	- 3 591.67 €
7588	Autres produits divers TIPI	4.00 €	2.64 €	1.36 €

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE

76	Produits financiers	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	5.00 €	4.44 €	5.00 €
7621	Produits financiers part sociale CA	5.00 €	4.44 €	0.56 €
77	Produits exceptionnels	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	- €	42 922.52 €	- €
775	Produits de cessions immob.	- €	5 700.00 €	- €
7788	Produits exceptionnels	- €	37 222.52 €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES		749 513.00 €	526 279.69 €	223 233.31 €

18	Achats bien meubles	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	137 231.68 €	137 030.66 €	201.02 €
21571	Matériel roulant - tracteur	- €		- €
2158	Autre matériel- outillage broyeur benne	41 140.00 €	48 200.00 €	- 7 060.00 €
21752	Installation de voirie Borne élec	6 000.00 €	- €	6 000.00 €
2181	Achat vidéo protection	82 591.68 €	81 836.76 €	754.92 €
2183	Matériel de bureau inteph vidéo	7 500.00 €	6 993.90 €	506.10 €
2184	Mobilier	- €	- €	- €
33	Acquisition matériel école	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	2 500.00 €	2 456.00 €	44.00 €
2183	Matériel de bureau - Vidéo projecteur	2 500.00 €	2 456.00 €	44.00 €
34	Travaux de voirie	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	8 500.00 €	- €	8 500.00 €
2151	Réseaux de voirie Revêtement voirie	8 500.00 €	- €	8 500.00 €
35	Voirie et signalisation	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	26 420.00 €	- €	26 420.00 €
2151	Réseaux de voirie	26 420.00 €	- €	26 420.00 €
95	Travaux bâtiments aménagement	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	9 600.00 €	- €	9 600.00 €
21318	Autres bâtiments publics Marches de l'église	9 600.00 €	- €	9 600.00 €
97	PLU	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	3 500.00 €	- €	3 500.00 €
202	Plan local d'urbanisme PLU	3 500.00 €	- €	3 500.00 €
ONA	Opérations non affectée	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	88 035.00 €	54 374.50 €	33 660.50 €
	*020 Dépenses imprévues	4 662.00 €	- €	4 662.00 €

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE



1641	Emprunts capital	59 506.00 €	51 178.37 €	8 327.63 €
16818	Autres emprunts CAF 0%+ class	23 867.00 €	3 196.13 €	20 670.87 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		275 786.68 €	193 861.16 €	81 925.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

18	Achats bien meubles	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	33 790.00 €	51 200.00 €	190.00 €
1641	Emprunt tondeuse	33 790.00 €	33 600.00 €	190.00 €
1323	Sub. Départementale Tracteur	17 600.00 €	17 600.00 €	- €

ONA	Opérations non affectée	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
		2021	Au 20 sept 2021	2021
	TOTAL	85 474.00 €	83 219.42 €	2 254.58 €
10222	FCTVA	20 405.32 €	13 388.04 €	7 017.28 €
10226	Taxe aménagement	- €	4 762.70 €	- 4 762.70 €
1068	Excédent de fonct. Capitalisé	65 068.68 €	65 068.68 €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES		119 264.00 €	134 419.42 €	- 15 155.42 €

PRESENTATION GENERALE DES CREDITS AU 20 SEPT 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Réalisé			
	TOTAL	544 394.50 €	526 279.69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Réalisé			
	TOTAL	193 861.16 €	134 419.42 €
CONSO AU 20 SEPT 2021		738 255.66 €	660 699.11 €

5. Vote du taux de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en date du 24 septembre 2014, concernant le taux voté de la taxe d'aménagement, soit 3 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir au taux de 3% la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

Vote à l'unanimité.

6. Concertation pour les travaux d'investissement pour l'exercice 2022.

Après concertation concernant les projets 2022 pour les travaux d'investissement, il a été retenu ce qui suit :

- Installation de deux bornes électriques.
- Sécurisation routière dans la commune (dossier de demande de subvention en cours).
- Achat de jeux extérieurs pour l'école maternelle.

- Rachat des terres de culture et indemnités aux propriétaires (rue du Puits – La Vallée Chéron).

Ces dépenses seront budgétisées au prochain budget primitif (2022).

7. Propositions de deux créations de sport pour la mémoire d'enregistrement sur les hameaux de Parfondeval – Crèvecoeur.

Monsieur le Maire donne lecture des devis proposés par la société NTI, concernant la capacité de conserver les données des enregistrements sur disques durs pour une durée de 30 jours au lieu de trois jours.

Deux propositions s'offrent à nous :

La première, l'achat de quatre lecteurs et disques durs pour un montant de 10 188.00 euros Toutes taxes comprises.

La seconde, la création de deux sports et d'une liaison Radio entre Parfondeval et Crèvecoeur pour un montant de 35 713.32 euros.

Monsieur le Maire précise que cette dépense n'étant pas prévue au budget primitif 2021, le devis sera revu lors du prochain débat d'orientation budgétaire.

8. Décision modificative au budget primitif 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal;

Suite à un réajustement budgétaire sur l'exercice 2021 il convient d'effectuer les opérations suivantes :

Compte 2181 opération 18 + 520.00 euros

Compte 020 dépenses imprévues - 520.00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

9. PLU - Délibération instaurant le sursis à statuer

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal le PLU a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2021.

Durant l'élaboration du PLU, les règles du Règlement National d'Urbanisme (RNU) continuent à s'appliquer sur le territoire communal, le Plan d'Occupation du Sol (POS) étant maintenant caduc. Par conséquent, la commune ne peut pas empêcher des projets qui seraient compatibles avec les dispositions du RNU au risque de compromettre l'exécution du futur Plan Local d'urbanisme.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal que l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme prévoit que dans les cas où un PLU est élaboré, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU.

Le sursis à statuer constitue donc une mesure de sauvegarde destinée à différer la décision de délivrer une autorisation d'urbanisme. Il s'applique sur la totalité du territoire.

Considérant que le projet de PLU est aujourd'hui arrêté, et que la commune dispose d'une base concrète sur laquelle appuyer sa décision, il est donc possible que le Conseil Municipal instaure le sursis à statuer.

Celui-ci peut être instauré pour une durée de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la décision. Cela signifie que l'autorité compétente, à savoir le Maire, a le droit de surseoir à statuer sur la totalité des demandes d'autorisation susceptibles d'avoir une incidence sur le futur PLU. Cette décision devra toutefois être motivée, en justifiant en quoi le projet serait de nature à compromettre ou à rendre plus onéreux l'exécution du futur PLU.

A la fin de l'expiration du sursis à statuer, une décision doit être donnée au demandeur dans un délai de deux mois minimums sur simple confirmation de sa part.

Le Conseil Municipal,

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

VU la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

VU l'ordonnance n° 2012-11 du 05 Janvier 2012 modifiant le Code de l'Urbanisme et relatifs aux documents d'Urbanisme ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11 et suivants ;

VU le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 **relatif à la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui autorise, pour les PLU dont la procédure a été engagée avant le 31 décembre 2015, une commune à appliquer les dispositions des anciens articles R.123-1 à R.123-14**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 septembre 2014 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de concertation avec la population ;

VU le nouveau débat sur les orientations générales du PADD en date du 16 février 2017

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2021 tirant le bilan de la concertation

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2021 arrêtant le projet de PLU

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE,

- = **D'approuver** l'instauration d'un sursis à statuer, dans les conditions fixées par le Code de l'Urbanisme, pour toutes les demandes d'autorisation d'occupation des sols ou la réalisation de projets d'aménagement ne correspondant pas aux objectifs du futur PLU ou qui seraient de nature à compromettre son exécution sur la totalité du territoire communal pour une durée

de deux ans au maximum. Le sursis à statuer prendra fin dès que le PLU sera opposable aux tiers

- **De mandater** M. le Maire ou son premier Adjoint en cas d'absence du Maire pour motiver et signer tous les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas.
- **De mandater** M. le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

10. Courrier divers.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'un nouveau chemin en lisière de bois entre le Chemin de Corbeil Cerf et le chemin du PN 41. La référence de cette parcelle se trouve sur la zone ZE N°18 « La Vallée Chéron » sur environ 4 000 m² à environ 2 euros le mètre.

Monsieur Alain Vasseur conseiller, demande ou en est l'achat du miroir rue de la Mare.

Le miroir a été livré et devrait être installé dans les prochains jours.

Madame Lydie Tribhou, conseillère, demande si le terrain de boules est ouvert aux publics ou seulement aux personnes ayant réservé la salle des fêtes.

Monsieur le Maire confirme que ce terrain de jeux est ouvert à tous publics.

Monsieur Michel Bombard, spectateur présent dans la salle de réunion demande que les convocations des prochains conseils municipaux soient publiées dans l'application Panneau Pocket.

En commun accord avec l'ensemble du conseil municipal, la publication se fera sur cette application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS

Jean-Jacques THOMAS	
Jean-Philippe PIOCELLE	
Isabelle CATHELAIN	
Christophe DUMOTIER	

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE

Sylvie COURTAUT	
Alain VASSEUR	
Lydie TRIBHOU	
Mathieu SMETRYNS	
Pascale TAITINGER	
Olivier MAGAIN	
Florence ESCOTTE	
Bruno CHAPON	
Elisabeth PLAT	
Pascal MORTELECQ	
Séverine CARON	